



# BRULLANOVES



Mai - Juin 2022

43<sup>ème</sup> année

## INFORMATIONS

Site Internet : [brouilla.fr](http://brouilla.fr)

Mail : [mairie@brouilla.fr](mailto:mairie@brouilla.fr)

Application : intramuros

Tél 04.68.95.33.11

## SOMMAIRE

Communication du Maire

Don du sang

Commémoration 14 juillet

Extrait du Conseil Municipal

Maison France Services

Conseiller Numérique

Distribution de sacs

Extrait du Conseil Municipal

Informations diverses

Rentrée scolaire

Registre des personnes vulnérables

Police municipale

On nous prie d'insérer

Plantations de chênes

Passage de la balayeuse

On nous prie d'insérer

Expression de l'opposition

Informations utiles

### COMMUNICATION DU MAIRE

Certains de nos concitoyens s'interrogent sur les herbes le long de nos rues ainsi que dans certains espaces verts. En quelques lignes, en voici les raisons. Un printemps pluvieux qui a accentué la germination de ces herbes. De plus le village a obtenu la classification TERRE SAINTE puisque depuis plusieurs années nous sommes à ZERO PESTICIDE ce qui est bien mieux pour la planète.

La commune a également été retenue pour le projet départemental INTEGRER LA NATURE EN VILLE, celui-ci étant subventionné, cela nous oblige à repenser nos fonctionnements.

Rappelons que ces herbes participent fortement à la vie de nos insectes, en conséquence à la biodiversité, ceci étant le but recherché. Comme elles sont en fin de vie, la montée en graine étant terminée, elles seront fauchées début juillet et un passage de la balayeuse sera effectué. Ces interventions sont programmées, et devraient être réalisées avant le 14 juillet si nous n'avons aucun contretemps.

Ces herbes qui ont fait des fleurs pour nos abeilles, bourdons et autres insectes auxiliaires et maintenant des graines pour plein d'autres insectes, rendent-elles nos villages plus sales ? Question que chacun devrait se poser.



### DON DU SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu le MERCREDI 31 AOUT, de 15h30 à 19h30, en mairie (salle Rouzard – Etage). L'Etablissement Français du Sang, l'Amicale de don du sang de Brouilla, et la municipalité, vous remercient d'ores et déjà de votre participation.

### COMMEMORATION DU 14 JUILLET

Le Maire et le Conseil Municipal invitent la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Judi 14 juillet à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Présents : M PACCIANUS, Mme BANTREIL, M COMMES, Mmes CHARVIEUX, OGOZALY, GIRAULT, DJERROUD, Mrs COSTE, BENNES, MANUGUERRA, CAUMEIL

Procurations de : M TAURINYA à Mme BANTREIL, Mme QUIEF à Mme GIRAULT, Mme ALCON à M PACCIANUS

Absent excusé : M MALAVAUD

Secrétaire de séance : M CAUMEIL Fabrice

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 : accord à l'unanimité
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : adopté par 11 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (selon la loi, le Maire ne vote pas son CA)
- AFFECTATION DU RESULTAT : adopté par 12 POUR, 2 ABSTENTIONS

La séance est levée à 19h26

Les délibérations sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

## MAISON France SERVICES

La permanence à Brouilla de la **Maison France Services** a lieu le 2me lundi de chaque mois de 14h à 17h sur RV (04.30.44.48.79), ou à Thuir du Lundi au Vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h et le Samedi de 9h à 12h à la Maison du Citoyen à Thuir.

## CONSEILLER NUMERIQUE

Un conseiller numérique du Département des PO assurera une permanence tous les mardis de 15h45 à 18h à la mairie de Brouilla pour vous accompagner dans l'initiation de l'outil numérique ou vous aider dans vos démarches. Il est nécessaire de s'inscrire en mairie au préalable.

## DISTRIBUTION DE SACS

La Communauté de Communes des Aspres, le SYDETOM et la commune de Brouilla organisent une distribution de sacs cabas pour le tri du verre (1 sac par foyer) ainsi qu'un disque du tri déchets. Vous pouvez vous présenter en mairie les mardi 5 juillet au matin et jeudi 7 juillet au matin pour le récupérer.

**aspres** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# TRIER C'EST FACILE

*Ils vous attendent !  
Deux nouveaux équipements pour devenir  
un pro des gestes écologiques !*

Disponible dans votre Mairie

### LE SAC CABAS TRI DU VERRE

**Le tout nouveau sac cabas pour trier le verre de manière ludique !**

Robuste et pratique, il vous permettra de transporter plus facilement tous vos emballages en verre. Le verre se recycle à l'infini mais pour cela il doit être orienté vers une colonne à verre.

### LE DISQUE DU TRI DES DÉCHETS

Afin de vous aider dans la bonne pratique du tri, la CC Aspres en partenariat avec le Sydetom66 met à votre disposition le nouveau mémo disque du tri.

Repercez votre déchet en image sur le disque, tournez le rond central et vous pourriez lire dans quel bac le jeter !

*Vous Avez une question?*

La Communauté de Communes des Aspres est à votre écoute.  
Mail : [dechets@cc-aspres.fr](mailto:dechets@cc-aspres.fr) / Tél : 04.68.66.59.61

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Présents : M TAURINYA, M PACCIANUS, Mme BANTREIL, M COMMES, Mmes CHARVIEUX, DJERROUD, GIRAULT, QUIEF, Mrs BENNES, CAUMEIL, COSTE.

Procurations de Mme OGOZALY à Mme ALCON, et de Mme GIRAULT à Mme QUIEF

Absents excusés : Mrs MALAUAUD et MANUGUERRA

Secrétaire de séance : Mme DJERROUD

- APPROVISIONNEMENT DU COMPTE DE COPROPRIETE SYNDIC ANCIENNE MAIRIE : accord à l'unanimité
- AUTORISER LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE ET MANDATER MAITRE RENAUDIN DANS L'AFFAIRE CONTE : adopté par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS
- RENOUVELLEMENT COTISATION ADHESION ASLF LA SUBERAIE CATALANE : accord à l'unanimité
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : adopté par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

La séance est levée à 19h54

Les délibérations sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

## OBLIGATION DEBROUSSAILLAGE

L'article L322.3 du code forestier oblige les propriétaires ou locataires à débroussailler dans un rayon de 50 mètres, les abords de construction, chantiers, travaux, terrains (même non bâtis), situés en milieu urbain ou destinés à la construction.

Ce débroussaillage doit **OBLIGATOIREMENT** être effectué **AVANT LA PERIODE A RISQUE D'INCENDIE**.

En matière de responsabilité civile, si l'enquête administrative et judiciaire établit qu'un incendie a pris naissance et s'est développé dans la végétation située aux abords non débroussaillés d'une construction, d'un chantier ou d'un terrain, celui dont la négligence est constatée peut se trouver tenu d'indemniser le préjudice subi par les tiers et l'intervention des pompiers. (l'écobuage est strictement interdit du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.)

**Rappel** : l'article 131-13 du Code Pénal sanctionne d'une amende de 450 euros toute personne qui brûle des déchets à l'air libre y compris les déchets de jardin. Cette mesure est valable toute l'année, en vue d'une mesure de protection de la qualité de l'air.

## INFORMATION FIBRE

Suite aux travaux d'installation de la fibre dans le village, vous pouvez vérifier si votre secteur est éligible sur le site NUMERIQUE66.

## RENTREE SCOLAIRE ET CANTINE

Depuis de nombreuses années, la municipalité prend en charge les **fournitures scolaires** de nos écoles. Il est possible que les parents aient dû fournir une trousse pour la maison, une ardoise, un classeur... selon les classes. Cette année, afin d'aider les familles au vu du contexte économique actuel, **par décision de Monsieur le Maire** le budget alloué à chaque enfant pour la rentrée scolaire a été augmenté. Ainsi, aucun effort financier ne sera demandé aux parents.

**Date rentrée scolaire** : la rentrée scolaire aura lieu **jeudi 2 septembre 2022**. Les inscriptions en **garderie** (site Brouilla.fr) et en **cantine** (site cc-aspres – restauration scolaire) ont lieu en ce moment et jusqu'au 29 juillet 2022. Pour la cantine, aucune inscription papier ne sera acceptée. Les parents doivent créer leur espace « citoyen » qui leur permettra d'inscrire les enfants, déposer les documents nécessaires, consulter les factures...

## REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Nous rappelons aux personnes vulnérables qu'elles peuvent demander à être inscrites sur un registre communal (confidentiel). Nous pourrions ainsi les contacter à l'occasion d'épisodes climatiques (canicule, neige...) ou autre (confinement) afin de connaître leur situation et/ou leurs besoins.

### Sécurité routière : Distribution de bandes dessinées pour les élèves de l'école maternelle

Au-delà de l'école, vous le savez certainement la sécurité sur la route est primordiale. Que l'on soit cycliste, piéton, automobiliste, adulte ou enfant.

Dès l'entrée à l'école maternelle, l'éducation à la sécurité routière permet aux enfants d'apprendre progressivement les règles essentielles de sécurité et du code de la route.

Pour faire ce travail tous ensemble et dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), la mairie de Brouilla par l'intermédiaire de sa Police Municipale, porteuse du projet, a offert des bandes dessinées sur le thème de la sécurité routière aux 64 élèves de l'école maternelle.



### Aggravation de la sanction en cas de non-respect d'un arrêté de police.

Désormais, le non-respect d'un décret ou arrêté de police est passible d'une amende de 150 euros (C2) et non plus de 38 euros (C1). (Décret n°2022-185 du 15 février 2022)

De nouvelles contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe sont créés par le décret comme par exemple l'occupation du domaine public en méconnaissance des prescriptions de l'arrêté d'autorisation lorsque cette méconnaissance a pour effet de porter atteinte à la libre circulation sur la voie publique.

### Divagation des chiens : tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse à l'intérieur de l'agglomération

Pour les propriétaires qui laissent leur chien divaguer à leur guise, il y a un risque que l'animal cause un accident de la circulation, morde un passant, terrorise des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou se mette à poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement.

Considérant les plaintes de la population, la municipalité a pris un arrêté permanent qui oblige tout propriétaire de chien à tenir son animal en laisse sur les voies, parcs, jardins publics et aux abords de l'école, à l'intérieur de l'agglomération. (AMP PM n°02/2022 du 16 mai 2022)



### Travaux de voirie : En juillet la circulation sera perturbée dans le centre du village

La commune informe ses administrés que suite à la démolition des deux maisons en centre-ville, des travaux d'aménagement au niveau de la place de la République débuteront au mois de juillet pour une période de 1 mois.

La circulation sera gérée par alternat quand cela sera possible, sinon une déviation sera mise en place pour les véhicules légers des riverains.

La municipalité demande aux riverains et usagers de respecter les prescriptions qui seront mise en place en fonction des besoins du chantier et s'excuse pour la gêne occasionnée.

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022

Présents : M TAURINYA, M PACCIANUS, Mme BANTREIL, M COMMES, Mmes CHARVIEUX, ALCON, OGOZALY, DJERROUD, GIRAULT, Mrs COSTE, MANUGUERRA, MALAVAUD.

Procurations de Mme QUIEF à Mme GIRAULT, de M BENNES à M TAURINYA et de M CAUMEIL à Mme DJERROUD  
Secrétaire de séance : M MALAVAUD.

- OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE & MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : accord à l'unanimité
- CHANGEMENT DE NOMENCLATURE, PASSAGE A M57 au 01/01/2023 : accord à l'unanimité
- DECISION MODIFICATIVE N° 1 : accord à l'unanimité
- REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES : accord à l'unanimité
- REVALORISATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : accord à l'unanimité
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : accord à la majorité (13 POUR 2 CONTRE)
- DDE DE SUBVENTION DES RESTOS DU CŒUR : rejeté à la majorité (2 POUR 13 CONTRE)
- DDE DE SUBVENTION AFSEP : rejeté à l'unanimité

La séance est levée à 19h54

Les délibérations sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

## ON NOUS PRIE D'INSERER

### L'EAU

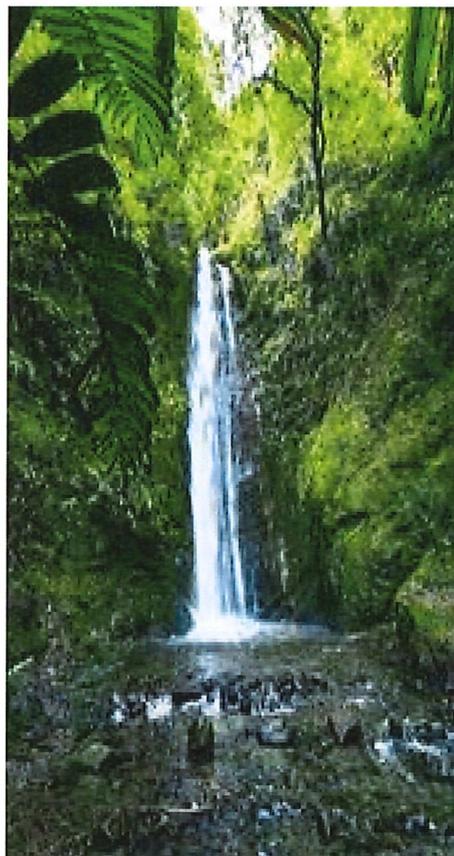
L'eau, fontaine de vie qui émerge de la terre,  
Des sources et glaciers, elle dévale les montagnes,  
Elle nourrit les ruisseaux, les fleuves et rivières,  
Dispense tant de bien à nos belles campagnes !

L'eau, produit primordial pour humains et animaux,  
Pour tous les végétaux de notre chère planète,  
Qui pourrait résister sans avoir un peu d'eau,  
Sous le soleil ardent, qui n'est plus une fête ?

Si pure et cristalline, elle nous est vitale,  
Sachons la respecter, c'est une question d'éthique,  
Si elle manquait un jour, elle qui est vitale,  
Nous n'aurions plus de vie en un monde désertique !

L'eau accaparée, détournée, confisquée,  
Devenue denrée rare, privant le paysan,  
D'Afrique et de Syrie, plus loin d'Afghanistan,  
D'un bien élémentaire, injustice appliquée,  
Elle n'est la propriété d'aucune personne,  
Elle appartient à tous, nécessaire et si bonne !

En terre catalane, nous avons les canaux,  
Les étangs, les rivières et tout près l'eau de mer,  
Des trésors si précieux, un baume sur nos maux,  
C'est pour nous de l'or frais, en ces temps durs comme fer !



*Annie Franco et Pierre Charvieux*

## PLANTATIONS CHENES

Depuis toujours, les actions de Monsieur le Maire et de son équipe municipale s'inscrivent dans une démarche environnementale (objectif Zéro Phyto, faire entrer la nature en ville, rénovation énergétique des bâtiments publics, autoconsommation d'électricité photovoltaïque...).

Cette politique environnementale a pour objectif la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Pour aller plus loin dans ses actes, en 2020, la commune a fait l'acquisition d'une parcelle de 2,5 hectares afin de procéder à la plantation de chênes lièges, en collaboration avec l'association syndicale libre de gestion forestière la Suberaie Catalane, de plus, en y associant les élèves de l'école de Brouilla à ce projet, la commune contribue à la transmission de valeurs primordiales et apprend aux enfants comment, à notre niveau, nous pouvons agir pour limiter l'impact des activités humaines sur la planète, sur l'environnement, et pour le climat.

Les élèves CM de l'école ont participé à cette plantation de chênes lièges.

Ci-dessous, l'ASL la Suberaie Catalane et nos employés municipaux préparant le chantier



## PASSAGE DE LA BALAYEUSE

La commune programme le passage d'une balayeuse dans les rues du village les 7 et 8 juillet prochains, afin de faciliter son travail, merci de ne pas laisser les véhicules en stationnement sur la chaussée. Merci de votre compréhension.

## ON NOUS PRIE D'INSERER

Les familles BORDES & RAYA, parents et alliés, très touchés par vos marques de sympathie, vos présences, vos fleurs et par vos écrits réconfortants, témoignés à la suite du décès de Madame BORDES Antonia, vous expriment leurs plus sincères remerciements.

## RESULTAT D'ANALYSE DE L'EAU

Les conclusions de l'analyse de l'eau prélevée le 4 mai sont : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur.



Pour info PH : 7,2

## EXPRESSION DE L'OPPOSITION

L'opposition n'a pas fourni d'article

Mail : [oppositionbrouilla@gmail.com](mailto:oppositionbrouilla@gmail.com)

## INFORMATIONS UTILES

### DECHETS DE JARDIN & CARTONS

Sur le même principe que le dépôt pour les déchets de jardin les 1<sup>er</sup> jeudi et 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, avec inscription obligatoire en mairie, les agents récupèrent les gros cartons type livraison, propres et pliés.

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h

### CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants de partager des activités créatives, culturelles et sportives, des sorties, des jeux... les mercredis et pendant les vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à 18h, à l'école de Banyuls dels Aspres (contact 06.46.08.08.84).

PIJ Inscription Point Jeunes :

contact : Mickaël Dejoye  
06.19.36.60.67

### ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1<sup>er</sup> Mardi du mois, en mairie, sur rendez-vous auprès du 04.68.53.69.55

### RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours de l'autorité publique.

### ENCOMBRANTS

Tél : 04.68.66.59.61

Mardi 5 juillet : s'inscrire auprès de la Communauté de Communes avant le 1<sup>er</sup> juillet

Mardi 2 août : s'inscrire auprès de la Communauté de Communes avant le 29 juillet

Précision : seuls les déchets enregistrés seront évacués, dans la limite de 2m<sup>3</sup>. Tout déchet qui contient dans un véhicule doit être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

### COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (ordures ménagères) tous les lundis (à partir de 5h du matin)

Bac Jaune (tri sélectif) les mercredis en semaine paire (à partir de 5h du matin), soit

mercredi 29 juin, mercredi 13 juillet, mercredi 30 juillet, mercredi 10 août, mercredi 24 août, mercredi 7 septembre, mercredi 21 septembre, mercredi 5 octobre.

### SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles